



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3446^e séance

Lundi 31 octobre 1994, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir David Hannay	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Fujita
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Dorani
	Espagne	M. Laclaustra
	États-Unis d'Amérique	M. Donlon
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande	Mme Wong
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Niaz
	République tchèque	M. Sporyš
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/1994/1166)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/1994/1166)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Somalie, deuxième partie, qui figure dans le document S/1994/1166.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1222, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 953 (1994).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 50.